

20.02



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis n° 32/13
Comptes de l'exercice 2012

(Annexe au rapport de la Commission de Gestion sur les comptes de l'exercice 2012)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à 4 reprises les 23 mai, 30 mai, 5 juin et 17 juin pour examiner les comptes 2012. Tous les membres de la Municipalité ont été auditionnés individuellement, le Syndic en présence des boursiers communaux « sortant » M. David Saugy et « entrant » Mme Brigitte Goetschmann, qu'ils soient tous remerciés pour leur disponibilité. La COFIN a également eu accès à tous les documents demandés, notamment le rapport de la fiduciaire Heller sur son contrôle restreint des comptes. La COFIN apprécie la transparence et l'ouverture dont la Municipalité fait preuve.

Globalement, la COFIN a formulé par écrit une bonne soixantaine de questions ou remarques. Cela va de la simple mention d'une erreur typographique à des questions sur les recettes fiscales ou les imputations internes, en passant par le pourquoi de tel ou tel écart sur une ligne budgétaire entre le budget et les comptes. La COFIN apprécie la présence des commentaires explicatifs en note de bas de page ; elle relève toutefois que ceux-ci pourraient être plus détaillés, ce qui éviterait à la Commission, puis aux Conseillers, de devoir redemander une explication.

La COFIN souhaite également qu'une note de bas de page soit systématiquement mise pour toutes les lignes budgétaires présentant une différence importante, à la hausse ou à la baisse, entre le budget et les comptes.

La suite du rapport est structurée en deux parties : la partie I effectue une analyse globale, transversale, des comptes avec une mise en perspective historique et un questionnement sur le futur. La partie II reprend, dans l'ordre du préavis, une partie des points abordés directement avec les Municipaux. Rappelons encore que les comptes ne peuvent pas être amendés, seul le budget peut l'être et c'est d'ailleurs le moment où le Conseil peut intervenir directement dans la gestion de la Municipalité.

Partie I

Déficit des comptes ou excédent des charges.

Si l'on regarde le résultat avant amortissements et attributions (p.100), c'est-à-dire des recettes de 25.26 millions moins des sorties de 25.55 millions, la Municipalité a dépensé cette année plus qu'elle n'a gagné. En effet, les comptes bouclent sur un excédent des charges de

292'548.- et ceci est, sauf erreur, historique. Jamais la commune n'a eu de déficit des comptes ces vingt dernières années. Il est à relever que ce déficit a été comblé par le prélèvement d'un montant de 450'000.- provenant d'un fonds de réserve créé en 2010 et nommé « Egalisation des résultats ». Celui-ci a un solde de 200'000.- au 31.12.2012 et il ne permettra pas d'effectuer une telle opération de bouclage plusieurs années de suite avec un tel excédent de charges.

Comparons les chiffres de cette année à ceux de l'exercice 2011 qui lui s'est terminé par un excédent de 2.85 millions pour des recettes de près de 25 millions donc, légèrement moindres aux 25.26 millions de cette année et des dépenses à hauteur de 22.13 millions soit, sensiblement inférieures aux 25.55 millions de 2012. Nous avons là un premier élément de réponse à savoir que pour des recettes plus ou moins identiques nous avons cette année des dépenses supérieures de 3.4 millions. D'où vient cette différence ? Pour se faire, on peut regarder le solde des grands comptes¹, c'est-à-dire les recettes moins les charges. Ainsi, nous constatons que l'administration a globalement coûté 1.98 million, que les finances ont concrètement rapporté 14.23 millions, ainsi de suite. En comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente, il apparaît que le solde du grand compte de la sécurité sociale (comprenant principalement la facture sociale que nous envoie le canton) s'est élevé à 7.87 millions soit 2.28 millions de plus que l'année passée. Nous constatons ensuite que la police a elle aussi coûté 829'000.- de plus que les 503'000.- (net) utilisés l'année précédente. Avec ces deux montants de 829'000.- (police) et de 2'280'000.- (sécurité sociale), près de 99% de la différence pourrait être expliqué. Mais attention, il ne faut pas oublier les autres comptes : la comptabilité de la commune en comporte près de 600 dont les soldes peuvent se compenser (par ex. une diminution des charges peut compenser une diminution de recettes). La réalité de l'explication de la différence est plus complexe à identifier, comme on peut le percevoir avec l'exemple ci-après.

Police.

Les 829'000.- dépensés en plus dans le grand compte de la police ont été compensés par la bascule de 2 points d'impôts reçus cette année du canton². A 321'000.- le point d'impôt (p.27), la commune a reçu 642'000.- de plus que l'an passé. Ce montant est compris dans le chiffre total des recettes.

A priori, le montant reçu de la bascule ne compense pas la hausse des dépenses nettes de 829'000.-, mais, en y regardant de plus près, on constate que le compte de la protection civile, qui fait partie du grand compte de la police, a été crédité en 2011 de 294'964.- (p.65) provenant d'un prélèvement du fonds de réserve futurs abris PC. Ce montant résultant des fonds propre de la commune a donc augmenté « artificiellement » les produits du compte PC ce qui a diminué le coût net du grand compte police et porté la différence entre les deux années à 829'000.- Si on ne tient pas compte de cette attribution du fonds de réserve, la « vraie » différence entre les deux années se réduit à 534'000.-. Dans ce cas, la bascule des 2 points d'un montant de 642'000.- couvre complètement la hausse du coût net de la police.

Comptes 2012/Budget 2012.

Si nous appliquons la même analyse des soldes nets entre les comptes et le budget nous constatons que les grands comptes (excepté les finances) présentent tous un coût net inférieur à celui du budget. Et là, se repose donc la question du fameux « effet circonflexe » qui se traduit par un budget 2012 supérieur aux comptes 2012 et 2011. Cette manière de procéder,

¹ Soit : 1. Administration générale, 2. Finances, 3. Domaines et bâtiments, 4. Travaux, 5. Instruction publique et cultes, 6. Police, 7. Sécurité sociale, 8. Services industriels.

² Opération neutre pour le contribuable qui a vu son impôt cantonal diminuer de deux points et l'impôt de notre commune augmenter d'autant.

en maximisant les charges du budget, donne plus de latitude à la Municipalité. La COFIN avait déjà relevé cette manière de faire l'année passée. Notre exécutif avait pris note de cet aspect et a promis de « corriger le tir ». Cela a déjà été partiellement fait dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, à la satisfaction de la Commission.

Comptes 2012/Comptes 2011.

Sur les six grands comptes représentant les coûts de fonctionnement de la commune (les n° 1, 3, 4, 5, 6 et 7), seuls « Domaines et bâtiments » et « Travaux » présentent un coût net inférieur à celui de l'année précédente.

Le bilan.

Le total du bilan (p.87) se montant à 40.25 millions est très légèrement inférieur à 2011. Il montre que la commune possède 14.3 millions de liquidités ce qui représente plus de 35% du total. Ceci est la conséquence d'une « épargne » accumulée ces dernières années par le biais de fonds de réserve nouvellement créés. En 2007, par exemple, les liquidités représentaient 6.7 millions ou près de 20% du bilan. La COFIN relève et appuie cette stratégie basée sur une accumulation « d'épargne » précédant des dépenses d'investissements importantes.

Investissements.

L'examen du plan d'investissement qui se trouve dans le budget 2013 montre que pour ces trois prochaines années, les investissements prévus par la Municipalité sont de l'ordre de 25 millions. Comme la COFIN le relevait dans son rapport annexé à celui de la commission ad hoc sur le préavis 38/13 concernant la réalisation de l'école et de l'UAPE, le montant des liquidités est important, mais ces dernières seront rapidement épuisées si la Municipalité réalise tous les investissements prévus (et que le Conseil les accepte). Il faudra alors emprunter, ce qui en soit n'est pas problématique, mais cela marquera un changement de politique significatif qui, après des années de réduction de la dette, verra cette tendance s'inverser.

Au Conseil Communal de gérer cet accroissement par le biais de l'acceptation ou du refus des préavis. Une autre possibilité reste l'augmentation des impôts (voir ci-dessous).

La dette.

En 2000, elle s'élevait à 27.76 millions soit 9'116.- par habitant. Au 31.12.2012, elle se monte à 19.57 millions soit 4'944.- par habitant. La baisse est respectivement de 30% et 46%. Cette diminution est importante et elle est à mettre au crédit des Municipalités des trois dernières législatures.

Ce montant de 4'944.- par habitant situe les Pranginois au même niveau que 17% des Vaudois dont la commune a un endettement par habitant dans une fourchette comprise entre 4'500.- et 6'000.- Cela signifie également que 60 % des Vaudois vivent dans des communes dont la dette par habitant est égale ou inférieure à cette fourchette. Autrement dit, la baisse de près de 50% de notre dette par habitant, aussi importante soit-elle, part d'un niveau élevé qui nous conduit à être toujours dans la moitié supérieure des communes les plus endettées.

Ceci dit, le niveau d'endettement par habitant à charge de la communauté, c'est-à-dire payé par nos impôts, se situe à 1'566.- soit le tiers des 4'944.- par habitant (bas p.97). Il faut malgré tout savoir que c'est le niveau de dette globale qui est pris en considération pour le calcul des ratios.

Il sera donc de la volonté de la Municipalité et en partie du ressort du Conseil Communal de choisir le niveau d'endettement optimal entre une dette par habitant pouvant vite remonter à des niveaux importants et des investissements nécessaires à notre évolution démographique.

Impôts.

Les tableaux des pages 29 et 30 sont riches d'enseignement. Tout d'abord, la tendance baissière de nos recettes fiscales depuis leur sommet en 2008 s'est stabilisée. Les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises suivent la même tendance, Il faut savoir qu'ils représentaient 77% du total des recettes en 2008 et plus que 64% en 2012. La raison principale de cette baisse est due à l'effondrement des impôts sur les personnes morales qui représentait 20% du total en 2008 et plus que 9% à la fin de l'année passée. Dans l'absolu la baisse de près des 2/3 de ce produit provient principalement de la société Novartis.

Tout le monde est au courant des négociations qui ont eu lieu entre l'entreprise et l'Etat et qui se sont terminées à la satisfaction de toutes les parties permettant ainsi de sauver un grand nombre de places de travail. Le côté négatif de cette situation pour notre Commune concerne les allègements fiscaux accordés à cette entreprise par le Canton, sans contrepartie financière pour la Commune. Rappelons que cette dernière n'a pas eu son mot à dire sur le niveau de cet allègement³, ce qui est selon la COFIN pour le moins regrettable. Cela se traduira (ou s'est déjà en partie traduit) par une baisse importante de l'impôt sur le bénéficiaire qui se concrétisera totalement ces prochaines années.

Il découle de cette situation que le manque à gagner qui en résulte(ra) mettra, à un moment donné, peut-être même en 2014 déjà, la Municipalité devant le choix de devoir augmenter le taux d'imposition des Pranginois pour compenser cette insuffisance de moyens. Cette situation est à mettre en relation avec les investissements importants prévus ces prochaines années.

Se posera alors la question de savoir s'il faut privilégier une hausse de notre taux d'imposition ou l'augmentation de la dette.

Partie II

La COFIN constate que plusieurs comptes sont basés sur le nombre d'habitants de Prangins (X fois un certain montant). Il s'agit notamment des comptes 110.3522, 180.3526, 650.3522 et 660.3521. Or, X change d'une convention à l'autre (par ex. inclusion ou non des internationaux). **La COFIN souhaite voir apparaître en note de bas de page ce fameux X .**

Compte 130.3030, assurances sociales.

Malgré un poste en moins que ce qui était prévu au budget, les assurances sociales dépassent le budget. Une partie de l'explication réside dans l'introduction de la PC famille, non présente au moment de l'établissement du budget.

Compte 140.3185, honoraire et frais d'expertises.

Les dépenses ont été nettement inférieures à ce qui était prévu. Plusieurs projets se retrouveront en 2013, tels que les études OPB, OPAir ou Energie-Climat. Concernant les sites pollués, l'étude faite a été incluse dans le préavis 19/12 pour l'assainissement de la butte de tir.

Compte 140.3657, subventions projets privés énergie-climat.

Le démarrage est timide, mais c'était prévisible. Il faut du temps pour « amorcer la pompe », d'autant plus que les subventions sont versées lorsque les travaux sont terminés. Pour 2013, on tourne déjà autour de 15'000.- à fin mai et le pilier public voit notamment fleurir les demandes de pose de panneaux photovoltaïques.

³ Le taux d'allègement n'est pas connu de la COFIN, pas plus que le moment où celui-ci va commencer à s'appliquer.

Compte 150.3655, aide culture, loisirs, sports / Compte 150.4359, vente et prestations diverses.

Il y a eu 5'600.- non budgété pour le X-Terra. Par ailleurs, la comptabilité de la Commission culturelle a maintenant été intégrée dans la comptabilité de la Commune, notamment un reliquat de transitoires de près de 22'000.- La COFIN ne peut qu'approuver cette intégration et la mise en place d'un mode opératoire unique pour ce type de subventionnement.

Compte 180.3188, frais de transport.

La baisse bienvenue des frais liés à la ligne urbaine n°5, tant par rapport au budget que par rapport aux comptes 2011, est liée à une ristourne importante d'environ 43'000.- de Mobilis pour 2011. Prangins fait plus de recettes qu'attendues dans les prédictions du lancement de Mobilis. Pour 2012, environ 14'000.- en retour seront imputés sur les comptes 2013. Pour les années suivantes, le système sera plus ou moins stabilisé.

Compte 210.4001, impôts sur le revenu / Compte 210.4002, impôt sur la fortune.

L'évolution de ces deux postes est préoccupante, même si on fini en hausse par rapport aux comptes 2011. En particulier, les recettes sont déjà inférieures à ce qui a été budgété pour 2013.

Compte 210.4011, impôt sur le bénéfice net des personnes morales.

C'est sur ce compte que l'on verra pleinement « l'effet Novartis » en 2013. Là aussi, même si les recettes augmentent par rapport à 2011, on se situe 46% en dessous du budget ! Comme mentionné plus haut, il n'est pas clair si le rabais fiscal a déjà débuté en 2012 et si oui ou non les acomptes de l'entreprise ont été ajustés. Une éventuelle ristourne importante n'est pas à exclure. Pour rappel, on est passé pour cette ligne budgétaire à 630'000.- en 2013.

Compte 350.3114, achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien.

Dépassement dû à des achats urgents pour près de 13'000.- à la buvette des Abériaux (lave-vaisselle et four).

Compte 351.3141, entretien des bâtiments.

Dépassement dû à des réparations urgentes pour près de 9'000.- sur les fontaines.

Compte 354.3909, imputations internes diverses.

La COFIN s'étonne qu'en période de baisse des taux hypothécaires, il soit possible d'augmenter celui qui couvre un immeuble subventionné (ce taux est imposé par le canton).

Compte 355.3114, achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien.

Dépassement dû à la facturation d'environ 11'000.- en 2012 pour le nouveau tableau d'affichage des Morettes.

Compte 420.3003.

La 1^{ère} note de bas de page se rapporte à ce compte et pas au 420.3033 qui n'existe pas.

Compte 420.3185, honoraire et frais d'expertises / 420.4656, participations et subventions de tiers.

Le compte 420.3185 n'est pas en dépassement effectif par rapport au budget car il faut tenir compte des recettes, non budgétées, du 420.4656. Il s'agit de l'étude « Etraz-Sud » faite en collaboration avec le Canton et le Conseil Régional qui versent ces 35'000.- La Commune a elle mis 32'000.-

Compte 430.4309, taxes pour place de parc.

Il s'agit d'une erreur. Ce montant aurait dû être mis dans le fonds de réserve « Places de parc » (voir p.98). La correction sera faite en 2013.

Compte 461.3812.

La 1^{ère} note de bas de page se rapporte à ce compte et pas au 461.381 qui n'existe pas.

Compte 520, enseignement secondaire.

Selon la Convention établie entre Nyon et Prangins, pour chaque élève pranginois qui se rend à Nyon, la Commune verse 3000.- (et vice versa). Il s'agit essentiellement d'une prestation pour l'usage de locaux puisque les salaires des enseignants sont payés par le canton. La COFIN n'est toutefois pas en mesure de dire s'il s'agit d'un juste prix. Elle se serait toutefois attendue à une baisse de ce montant au vu des importantes baisses des taux hypothécaires de ces dernières années. Avec l'arrivée d'Harmos, les actuelles 5P et 6P rejoignent le primaire. Par ailleurs, les élèves du secondaire nyonnais et pranginois seront réunis à Nyon-Marens, Nyon prévoyant l'agrandissement de ce site.

La COFIN pense qu'il ne serait pas inutile d'estimer dès maintenant de plus près le futur coût effectif de nos élèves.

Compte 710.3901, imputation interne de frais de personnel.

Il s'agit d'une erreur, en l'état il n'y a personne sur ce poste (0.54 ETP). La somme globale est correcte (selon p.15), mais la ventilation aurait dû être recalculée en enlevant ce poste.

Compte 712.3656.

La note de bas de page se rapporte à ce compte et pas au 712.3556 qui n'existe pas.

Page 91, investissements.

Pour cette page et comme déjà demandé, la COFIN apprécierait que les numéros des préavis puissent apparaître en regard des titres. Elle relève également plusieurs erreurs :

- a) *Préavis 49/09, Etude planification zones à vitesse modérée.* Le montant voté de 64'600.- du préavis semble dépassé (74'950.45.-). En fait, il y a eu une mauvaise imputation d'une facture de 16'200.- qui concernait l'aménagement du giratoire les Mûrettes. Le montant correct est ainsi de 58'750.45 et le préavis n'est pas dépassé. La correction sera faite en 2013.
- b) *Préavis 21/12, Aménagement giratoire Les Mûrettes.* Le montant est incorrect suite à l'amendement à la baisse de 125'000.- du Conseil Communal.
- c) *Préavis 19/12, Assainissement butte de tir.* Ce préavis aurait dû être listé, car il a été voté en 2012.

Page 112, comparaison des exercices. Le tableau tout en haut comporte une erreur, les chiffres de 2011 sont en effet un copier-coller de ceux de 2010.

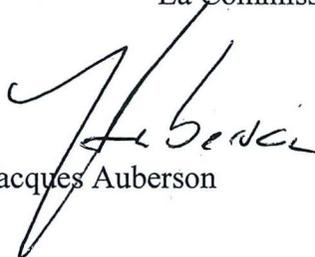
Pour terminer, la Commission s'étonne que la Municipalité ait procédé à des amortissements extraordinaires, alors que les comptes clôturent avec un excédent de charges. Ces amortissements sont en fait purement cosmétiques : ils sont effectués pour présenter des soldes de compte avec des nombres ronds. La COFIN estime que la Municipalité aurait pu s'en abstenir.

Conclusions.

Même si à fin 2012, l'endettement reste bas et que la Commune dispose encore d'importantes liquidités, le bouclage en demi-teinte (léger bénéfice après prélèvement dans le fonds d'égalisation) ne peut que nous alerter. La stagnation des recettes fiscales, avant une décrue, possible pour les personnes physiques, quasi certaine pour les personnes morales, donne le ton pour les exercices suivants. Après plusieurs années d'une certaine opulence, 2012 résonne comme une année de transition vers des lendemains qui pourraient déchanter pour les contribuables pranginois, mais aussi certainement pour l'administration communale qui devra (ré)apprendre à « se serrer quelque peu la ceinture » !

Prangins, le 17 juin 2013

La Commission des Finances



Jacques Auberson



Michel Augsburg



Olivier Binz



Peter Dorenbos



Daniel Friedli (Président)

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 32/13 Comptes de l'exercice 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 53, 54, 122 à 126 du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG) composée de Mme Heidi Fuchs et de MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Igor Diakoff, Jean-Paul Maret, Thierry Mermoud et Robert Bernet (président) s'est réunie au total à 15 reprises dès septembre 2012.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les directives du 1^{er} janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et, le cas échéant, pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances et de Gestion. La Commission des Finances s'est attachée plus à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité ; le travail de la Commission de Gestion a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.)

1. Vérification des pièces comptables

Factures de l'exercice 2012

Une partie des factures des comptes, ainsi que celles concernant les préavis votés par le Conseil ont été contrôlées par sondage. La Commission de Gestion a disposé de tous les listings demandés ainsi que des classeurs des factures fournisseurs correspondantes.

La Commission de Gestion a constaté comme en 2011, que certains postes au budget 2012 ont été surestimés. Souvent les dépenses 2012 sont les mêmes qu'en 2011, alors que le budget prévoyait une augmentation assez forte. La Commission de Gestion recommande à nouveau au Conseil Communal d'être plus critique lors de l'acceptation du prochain budget 2014.

Certains travaux étaient budgétisés et prévus d'être présentés en préavis, mais n'ont pas été effectués.

La Commission de Gestion a contrôlé certains préavis votés par le Conseil.

Préavis 39/03 et 61/05 Transformation buvette Abériaux

Crédit accordé CHF 640'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 639'952.60.
Le préavis est bouclé.

Préavis 56/01 Buvette + vestiaire plage

Crédit accordé CHF 515'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 533'000

Le préavis est bouclé, mais un dépassement de CHF 18'000.-- est constaté. Cela n'aurait-il pas dû faire l'objet d'une remarque de la Municipalité auprès du Conseil Communal.

Préavis 78/06 – 26/07 et 44/09 Création bâtiment voirie + aménagement final du parking

Crédit accordé CHF 1'731'300.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 1'737'991.85.
Le préavis est bouclé.

Préavis 13/07 Construction de 3 locaux de service + installations sanitaires aux Abériaux

Crédit accordé CHF 320'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 314'949.85.
Le préavis est bouclé.

Préavis 14/07 Démolition de l'ancienne grande salle

Crédit accordé CHF 317'100.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 365'745.55.
Ce préavis n'est toujours pas bouclé et un excédent de dépense de CHF 48'645.55 est déjà constaté sans qu'aucune remarque de la Municipalité auprès du Conseil Communal n'ait été faite.

Préavis No 49/09 Etude planification zones à vitesse modérée

Crédit total accordé CHF 64'600.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 58'750.45

Préavis 60/10 Remise à ciel ouvert du Nant de Layaz

Crédit accordé CHF 173'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 146'781.30.
Le préavis est bouclé, avec un léger bénéfice.

Préavis 70/10 Assainissement immeuble Très-le-Châtel

Crédit accordé CHF 141'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 67'260.75.
Le préavis sera bouclé en 2013.

Préavis 80/11 Station de vélos en libre service

Crédit accordé CHF 100'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 55'781.95

Le Conseil Régional a financé le 20% et la SEIC a versé la moitié. La Commune a fait le préavis pour la totalité, puisqu'elle a dû jouer le rôle de la banque.

Préavis 81/11 Plage Promenthoux aménagements extérieurs

Crédit accordé CHF 150'000.--. Montant dépensé au 31.12.2012 : CHF 140'247.25.
Ce préavis est bouclé.

2. Vérification des comptes

Seul des pointages ont été effectués dans les comptes et les listings correspondants.

Comptes 110.3030 / 3050

Pourquoi budgéter CHF 820.-- et 250.--, alors que la somme dépensée est de CHF 1855.-- et CHF 1415.20 en sachant que les montants dépensés en 2011 étaient déjà bien au-dessus de ce qui a été budgétisé.

Comptes 110.3102

Pourquoi budgéter CHF 9'000.--, alors que la somme dépensée est de CHF 16089.65 en sachant que le montant dépensé en 2011 était déjà de CHF 17'157.--.

Comptes 180.3527

Concernant ce compte, la remarque « Mobilis » est fautive, il faut lire « convention MobiNyon ». Cette convention a été annulée suite à l'introduction de Mobilis courant 2012. Pour le budget 2014, seul le montant de Noctabus apparaîtra.

Comptes 190.3111

Sous ce compte, il a été acheté les différents iPad pour la Municipalité et ceci ne semble pas être du matériel de bureau ou d'équipement technique. Ne devrait-il pas y avoir un autre N° de compte en ce qui concerne les logiciels et licences?

Comptes 355.4271

Ce compte n'est-il pas mieux gérable, vu la différence entre ce qui a été budgété (CHF 160'640.--) et la somme encaissée en 2011 (CHF 133'172.--) et celle de 2012 (CHF 126'709.85) qui est encore inférieure à 2011.

Compte 410.3189

Ne vaudrait-il pas la peine de budgéter une somme en prenant la moyenne des 3 ou 5 dernières années ?

Compte 462.3811

Rien de budgété sur ce compte jusqu'en 2013 (CHF 5'050.--), alors que chaque année il y a des charges (2011 : CHF 17'700.-- / 2012 : CHF 96'712.25)

Compte 470.3909

Ce compte n'est-il pas mieux gérable, vu différence entre ce qui a été budgété (CHF 277'500.--) et la somme encaissée en 2011 (CHF 149'709.--) et celle de 2012 (CHF 37'733.75) qui est encore inférieure à 2011

3. Remarques de la Commission de Gestion

La Commission de Gestion déplore une fois de plus, recevoir les comptes tardivement, quasiment en même temps que les membres du Conseil Communal, ce qui, de ce fait, ne lui laisse pas beaucoup de temps pour contrôler ceux-ci. Celle-ci demande à ce que ces documents lui soient distribués en même temps qu'à la Commission des Finances.

4. Rapport de la Fiduciaire Heller

La CG a pris connaissance le 10 juin 2013 du rapport de la Fiduciaire Heller SA daté du 22 mai 2013.

La fiduciaire confirme que les comptes annuels 2012 de la Commune sont conformes à la loi et au règlement sur la comptabilité des communes. Dans ses remarques, la fiduciaire met en évidence, entre autres, les points suivants :

- nous rappelons, si nécessaire, que le produit des impôts sur le revenu et la fortune, la facture sociale et la péréquation intercommunale **montrent des valeurs provisoires, donc sujettes à modifications.**

Cependant, la Commission de Gestion déplore n'avoir pas reçu dans les délais impartis ce document qui nous permet de donner décharge à ce préavis. Celle-ci veut dorénavant recevoir ce rapport à fin mai au plus tard.

5. Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière. Il fait partie intégrante du rapport de la Commission de Gestion.

Conclusions :

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

- Vu le préavis municipal 32/13 concernant le rapport de la Municipalité relatifs aux comptes de l'année 2012
- Vu le rapport de la commission de gestion,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2012,
2. d'accepter les comptes de la Bourse Communale de Prangins pour l'exercice 2012, tels que présentés.

Prangins, le 17 juin 2013

Pour la commission de gestion :

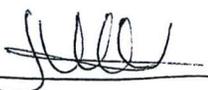
Heidi Fuchs



Rémy Cochet



Jean-Paul Maret



Robert Bernet (président)



Blaise Cartier



Igor Diakoff



Thierry Mermoud

